

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2015-0006 DC du 21 janvier 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la commission des stratégies de prise en charge

NOR : HASX1530028S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 21 janvier 2015,
Vu les articles L. 161-37 et suivants et R. 161-77 et suivants du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision n° 2014-0250 DC/SJ du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant le règlement intérieur du collège ;
Vu la décision n° 2014-0252 DC du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission des stratégies de prise en charge ;
Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats et leur engagement de se déporter s'ils ont des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à leur indépendance ;
Vu le guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission des stratégies de prise en charge pour une durée de trois ans :

M. Sadek BELOUCIF.
Mme Anne-Laure BOCH.
M. Jean-Dominique DE KORWIN.
Mme Chantal DESCHAMPS.
M. David FUKS.
Mme Sylvie GILLIER-POIRIER.
Mme Sylvie LEGRAIN.
Mme Michèle LEVY-SOUSSAN.
M. Vincent MEININGER.
M. Didier MENARD.
M. Jean-Pierre PRUVO.
Mme Saliha SADOU.
M. Benoît SCHLEMMER.
Mme Nathalie TELLIER.
M. Bruno VARET.

Participe également à la commission, avec voix consultative, le médecin-conseil national de la CNAMTS.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 21 janvier 2015.

Pour le collège :
Le président,
Pr J.-L. HAROUSSEAU